

DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION DES
PROVENDES DE POISSON**Demande n° 50—M. Douglas:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute correspondance échangée depuis le 1^{er} janvier 1960 entre le ministre des Finances ou le ministre du Revenu national ou leurs ministères et des personnes ou des groupements, relativement aux droits imposés sur les importations de provendes de poisson.

M. Graffey: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir consenti à ce que sa motion soit réservée, vue que le ministre est absent.

(La motion est réservée.)

VANCOUVER—CONSEIL CONSULTATIF DU
DIRECTEUR DU HAVRE**Demande n° 51—M. Douglas:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des personnes ou des groupements, relativement à l'institution d'un conseil consultatif local destiné à assister le directeur du havre de Vancouver.

La motion est adoptée.

COMMISSION DU HAVRE DE NEW-WESTMINSTER

Demande n° 52—M. Douglas:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des personnes ou des groupements, relativement à l'établissement d'une Administration du port du fleuve Fraser, ou d'une Commission du havre de New-Westminster ayant de plus vastes attributions et qui remplacerait la Commission actuelle.

La motion est adoptée.

REMPLACEMENT DE LA COMMISSION DU HAVRE
DE NORTH-FRASER**Demande n° 53—M. Douglas:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des personnes ou des groupements, relativement à l'établissement d'une Administration du port du fleuve Fraser, ou d'une Commission du havre de New-Westminster à attributions plus vastes et qui remplacerait la présente Commission du havre de North-Fraser.

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, mon cabinet a expliqué au bureau du député que l'on ne songe aucunement à remplacer la Commission du port de North-Fraser et qu'il n'existe aucune correspondance à ce sujet. En l'occurrence, le député voudra peut-être retirer sa motion.

M. Douglas: J'y consens, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

RAPPORT SUR L'AGENCE INDIENNE DE
FORT-ST. JOHN**Demande n° 54—M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous rapports relatifs aux conditions existant à l'agence indienne de Fort-St. John et, en particulier, à la situation à la rivière Prophet, depuis le 1^{er} janvier 1962.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, le député a bien voulu consentir à ce que la motion soit réservée.

(La motion est réservée.)

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES
AFFAIRES INDIENNES**Demande n° 55—L'hon. M. Pickersgill:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse la priant de faire déposer à la Chambre une copie de toutes les communications reçues par le gouvernement ou l'un de ses membres depuis le 3 juillet 1961, relativement au vœu suivant formulé par le comité mixte des affaires indiennes: «Les affaires indiennes devraient être l'objet d'une conférence fédérale-provinciale en vue de transférer à la juridiction provinciale certaines affaires dont le transfert sera acceptable à la fois par la population indienne et par les autorités provinciales et fédérales»; ainsi que des copies de toutes réponses pertinentes.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, il faudra obtenir l'assentiment de plusieurs autorités provinciales. Cette réserve étant faite et à condition que les documents ne soient pas considérés comme confidentiels, je ne m'oppose pas à la motion.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves que vient de faire le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE

LE PÉTROLE—LES ÉTATS-UNIS RESTREINDRAIENT
LEURS IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce est-il en mesure de nous dire si la politique canadienne du pétrole a influencé le président des États-Unis dans sa décision, annoncée officiellement en fin de semaine, je crois, d'inclure le Canada dans le nouveau régime de réglementation des importations de pétrole aux États-Unis?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de le dire pour le moment. Nous aurons des entretiens officiels jeudi prochain, le 13 décembre, à Ottawa, avec plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement américain, et nous aurons probablement des déclarations